



Council of the
European Union

060536/EU XXVI. GP
Eingelangt am 04/04/19

Brussels, 4 April 2019
(OR. en, fr)

8221/19

FRONT 132
COMIX 196

NOTE

From: French delegation

To: Working Party on Frontiers/Mixed Committee
(EU-Iceland/Liechtenstein/Norway/Switzerland)

Subject: Prolongation of the temporary reintroduction of border controls at the French internal borders in accordance with Articles 25 and 27 of Regulation (EU) 2016/399 on a Union Code on the rules governing the movement of persons across borders (Schengen Borders Code)

Delegations will find attached a copy of a letter received by the General Secretariat of the Council on 3 April 2019 regarding temporary reintroduction of border controls by France at its internal borders between 1 May and 31 October 2019.

E-MAIL / FAX



IK 003913-2019
03.04.2019

Paris, 1^{er} avril 2019

NOTE DES AUTORITÉS FRANÇAISES

Objet : Renouvellement des contrôles aux frontières intérieures terrestres avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Confédération Suisse, l'Italie et l'Espagne, ainsi qu'aux frontières aériennes et maritimes, du 1^{er} mai 2019 au 31 octobre 2019.

Le niveau de la menace terroriste en France ne faiblit pas. La fin de l'année 2018 a été marquée par un nouvel attentat terroriste, revendiqué par Daech, sur le marché de Noël de Strasbourg, qui a fait 5 morts et 11 blessés, le 11 décembre dernier.

Le 5 mars 2019, une nouvelle attaque a été perpétrée par un détenu radicalisé à la prison d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, faisant 2 blessés et conduisant à la mort de la compagne de l'assaillant. Ce dernier entendait venger l'auteur de l'attentat de Strasbourg.

Ces attaques perpétrées sur notre territoire portent à 13 le nombre d'attentats ayant abouti, sur 18 tentatives depuis le début du phénomène des filières syriennes en octobre 2013. Durant ces six dernières années, nos services de renseignements ont en outre déjoué 56 projets d'attentats. La France demeure donc très exposée à la menace terroriste.

L'évolution de la situation en Syrie accroît plus que jamais la probabilité d'un retour massif de combattants étrangers, notamment de ressortissants européens. Plus de 160 Français membres de l'État islamique sont actuellement détenus par les forces démocratiques de Syrie (FDS) et pourraient avoir la possibilité de se disperser en fonction de l'évolution des rapports de force sur le terrain. Au total cette zone compterait près de 550 ressortissants français ou étrangers résidents en France, susceptibles de tenter de revenir sur notre territoire.

L'Europe demeure plus que jamais une cible pour Daech. Le franchissement des frontières intérieures de l'Union européenne demeure une stratégie des groupes terroristes, qui n'hésitent pas à préparer un attentat sur le territoire d'un État membre pour le perpétrer dans un État membre frontalier.

Dans ce contexte, la France a soutenu l'ensemble des négociations permettant de mieux protéger le territoire européen et de renforcer le contrôle de nos frontières extérieures. L'élargissement du mandat de Frontex, la création d'un corps de garde-frontières européen de 10 000 hommes, le renforcement des bases de données (SIS), le développement de nouveaux instruments (système entrée/sortie, ETIAS) et la mise en

œuvre de l'interopérabilité des systèmes d'informations constituent autant d'évolutions qui permettront assurément d'améliorer notre sécurité.

En dépit de nos efforts communs, le renforcement des frontières extérieures de l'UE n'est pas encore achevé et l'acuité de la menace nous pousse à maintenir notre vigilance.

C'est dans ce contexte que la France assure par ailleurs la présidence du G7 en 2019. Cet événement implique, en amont, l'organisation de plusieurs réunions ministérielles, dont notamment la réunion des ministres de l'Intérieur du G7 les 4 et 5 avril prochain, suivie de 8 autres réunions ministérielles entre avril et juillet, avant le sommet des chefs d'État et de gouvernement à Biarritz, du 24 au 26 août 2019.

Dans cette perspective, le renforcement du contrôle de la circulation transfrontalière, en particulier à la frontière espagnole, et de la sécurisation du territoire apparaît indispensable, ces événements obligeant notre pays à faire preuve d'une vigilance absolue.

C'est pourquoi les autorités françaises ont décidé de renouveler les contrôles aux frontières intérieures françaises du 1er mai 2019 au 31 octobre 2019, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 25 et de l'article 27 du Code frontières Schengen. Ces contrôles seront effectués dans le respect du principe de proportionnalité et au regard d'analyses de risques actualisées.

Si des mesures nationales ont bien été adoptées depuis octobre 2017 afin de se substituer ponctuellement aux contrôles aux frontières intérieures, elles n'emportent pas d'effet équivalent à une vérification à la frontière. C'est pourquoi, le recours au rétablissement des contrôles aux frontières intérieures demeure nécessaire.

Ces contrôles aux frontières nationales de la France ont démontré leur utilité : ils ont donné lieu, entre novembre 2015 et fin février 2019, à 338 381 interpellations, dont 143 857 dues à la détection de fiches enregistrées dans les bases de données européennes, soit un quadruplement du nombre de signalements, avec une moyenne mensuelle de 3 785 fiches découvertes par mois.

Ils ont également révélé leur pertinence en matière de lutte contre la fraude documentaire : au total 29 617 individus porteurs de faux documents ont été interpellés aux frontières entre novembre 2015 et février 2019, dont 3 743 aux frontières intérieures. Or, l'usage de faux documents et l'usurpation d'identité sont des techniques fréquemment utilisées par les réseaux criminels pour circuler à l'intérieur de l'UE.

Des dispositions seront prises pour assurer la plus grande fluidité possible lors du franchissement des frontières françaises afin de ne pas porter atteinte au principe de libre-circulation et dans la perspective d'un retour à un fonctionnement normal de l'espace européen de libre circulation. Les agents opéreront une surveillance accrue entre les points de passage par le biais de patrouilles fixes ou mobiles et le ciblage précis de leurs opérations sera facilité par le fonctionnement des 10 centres de coopération policière et douanière (CCPD) aux frontières avec les États membres voisins. Ces CCPD permettent en effet d'assurer un niveau de coopération élevé entre États limitrophes et de focaliser les activités de contrôle sur les sections de frontière intérieure présentant le niveau de risque le plus élevé grâce à des analyses de risques régulières.

Le ministre de l'Intérieur adressera un courrier à ses homologues des pays voisins, afin notamment que leurs services apportent leur coopération dans la réalisation de ces contrôles aux frontières.